

## COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 18/02/2023

**Présents :** AP VIVONI, MJ MONTI, P GUELFY, JM DALLOMO, G VECCHIONI, MH GRAZIANI, JL GAZZINI, V CICCOLI, M DAMIANI, A CLEMENCEAU, L BURCHI, V. SCAGLIA, R VILLORESI

**Absents représentés :** aucun pouvoir

**Absents :** K. PAOLI, M. RAFFALLI

### COMMISSION CAO

Début séance 7h43

- **AMO opération RENAGHJU – à la suite de la négociation**

A la suite de la négociation avec Mme Flach, une nouvelle proposition à 149.7K€ HT est proposée (diminution des frais de prestations de réunion avec la municipalité car proximité). Négociation acceptable. Proposition d'attribution à CREA Ingenerie et S. GHIPPONI.

- **AMO pour recherche financements pour acquisition Ste Catalina et mise en place d'avant-projet.**

Une seule offre reçue de la part de CREA Ingenerie à la suite de mise en concurrence (avis de mise en concurrence publié le 23/01/23 sur le petit bastiais)

Méthodologie proposée pour un coût total de 37.5K€ HT sur 6 mois maximum.

### PREAMBULE – QUESTIONS ORALES

- Discussion et vote à main levée pour une l'organisation d'une réunion publique à la suite de la demande de 162 électeurs : Mr le Maire rappelle son mail en réponse à l'opposition précisant les modalités d'inscription à l'ordre du jour. Chaque conseiller est informé du débat. L'opposition maintient sa lecture des textes : conformité de la demande de consultation et nécessité d'une délibération. Vote a main levée pour organisation consultation : 2 POUR et 11 CONTRE ; Il n'y aura pas de suite donnée à la demande de consultation.
- Proposition Mr le Maire pour l'organisation d'une réunion publique préalable à l'élaboration des budgets le 18 mars 2023 : 9 CONTRE, 1 ABS, 3 POUR.
- Point sur le recensement de la population de notre commune : 1 179 habitants à ce jour (toujours 11 fiches en suspens avec seulement 1 personne)
- Point sur les dysfonctionnements de la station d'épuration à la demande de l'opposition et demande d'intervention de Mr Brechaire employé en charge de la STEP. Réponse par mail la veille indiquant une réunion sur site ultérieurement.

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV de la séance du 14 janvier 2023 : aucune remarque. 11 POUR - 2 ABS
- Délibération pour l'attribution du marché d'AMO pour le projet U Renaghju : après négociation avec Mme Flach (CREA Ingenerie seule offre conforme lors de l'AO), l'offre est ramenée à 149.7K€ HT. Une réduction est proposée sur les prestations de réunion hebdomadaire avec la municipalité. La CAO a validé cette nouvelle offre. 13 POUR
- Délibération pour désignation d'une AMO pour le projet d'acquisition de Sainte Catherine : recherche de financement et étude avant-projet. Proposition présentée de CREA Ingenerie (comme pour Renaghju) à 37.5K€ HT. 11 POUR 2 CONTRE

A la suite de la délibération Mr le Maire propose de prévoir l'organisation d'une consultation de la population sur le projet de Ste Catherine avec une date à convenir avec l'AMO au moment de son entrée en fonction. Certainement début avril. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le principe.

Présentation du projet d'acte de promesse de vente entre l'AGRASC et la commune pour l'acquisition de Sainte Catherine. Une correction a été demandée pour mentionner les statues de Ste Catherine dans l'acte de vente.

Pour l'occupant actuel, l'AGRASC confirme qu'il n'a pas de bail à usage d'habitation (mentionné dans l'acte). A la signature de l'acte, l'AGRASC demandera à l'occupant actuel de quitter les locaux dans un délai de 2 mois.

Concernant les parcelles agricoles (« A remarquable et stratégique » et « naturelles »), l'occupant actuel (agriculteur) ne dispose pas de bail à son nom.

Le bail emphytéotique avait été accordé par la commune préalablement à Mr Streiff (signature en 2004) via une société liquidée en 2018. Il revient à la commune de demander au liquidateur de restituer les parcelles du bail et donc la résiliation de fait de ce bail.

Pas de possibilités de sacralisation de ces terrains.

A la promesse de vente : nécessité de débloquer 5% du prix de vente soit environ 86K€ (versement avant le 30/06/2023). Promesse de vente courant jusqu'au 31/01/2024. En cas de non aboutissement de l'acquisition les sommes seront normalement dues sauf à ce que l'Etat concède à les restituer.

Un budget annexe devra être prévu pour ce projet.

- Délibération pour modification de la délibération du prix de vente des parcelles Sainte Catherine. Correction de l'arrondi de 3.98€. *11 POUR et 2 ABS*
- Délibération pour autorisation de paiement de factures d'investissement pour les travaux réalisés, avant le vote des budgets. M57 : 65.2K€ TTC (menuiseries mairie, signalétique de la commune, stade multisports). M49 : 9.4K€ TTC (raccordement réseau Teghje). *11 POUR et 2 ABS*
- Délibération pour nouvelle convention de journées annuelles avec GT terrassement. *11 POUR et 2 ABS*
- Délibération pour basculer le budget CCAS dans l'instruction budgétaire M57 : *13 POUR*
- Approbation d'un bien en partage « DECLALOC » avec la communauté de communes pour l'enregistrement des biens loués en meublé de tourisme. *13 POUR*

La municipalité rappelle qu'aucune décision de réglementation du nombre de logements n'a été prise sur notre commune.

- Approbation de la modification simplifiée du PLU n°3. Modification de l'emprise au sol de 15% à 25%. *11 POUR et 2 ABS*
- Acceptation de dons : don de 55€ de Mr Marcel DAMIANI pour offrir le sapin de la place de l'Eglise. *11 POUR et 2 ABS*
- Autorisation pour demande de subventions. Travaux à venir. Présentation de devis afin de pouvoir effectuer les demandes de subvention auprès de la CDC (demande de financement à hauteur de 60%). *11 POUR et 2 ABS*

Mur de Ficaja (Damiani) – Devis SAS LAZARINI : 16.3K€ HT doublage en pierre du mur de soutènement (devis accepté)

Mur de l'embranchement de Saint Antoine - (derrière container poubelle) : 2.7K€ HT (devis accepté)

Agrandissement parking de la mairie (Galion) – Devis SAS LAZARINI : 33.3K€ HT seulement ouverture et mur et pas agencement au sol (devis accepté)

Mur de Ficaja (terrain LAZARINI) – Devis SAS LAZARINI : 10.8K€ HT réalisation du mur uniquement puis doublage en pierre en 2024 (environ 13K€ HT supplémentaire) (devis accepté)

Lavoir de Crosciano – Devis C. TOMASINI : 24.6K€ HT restauration complète

Dallage Assalaccia – Devis SASU WRN: 12.4K€ HT

Mur du sentier Ste Marie (poggio) – Devis SASU WRN : partie soutènement du sentier en pierre une face et continuité sur le bas du sentier en double face pierre : 11,7K€ HT

Mur de soutènement route de Pietrapiana – Devis SAS WRN : 6.9K€ HT mur en pierre 15m<sup>2</sup>

Reprise pilier cimetière St Martin – Devis SAS WRN : 2.9K€HT reprise du pilier à la chaux et installation du portail.

Caisson de VMC (vide sanitaire derrière la crèche) – Devis SARL FCPE : 5.9K€ HT.

Rond-point de la marine - Devis en attente seulement estimation : 75K€ HT

## Autres questions orales

- Travaux à réaliser sur la plage et le port. Il convient préalablement de faire une demande d'autorisation auprès de la DDTM afin de faire réaliser des travaux d'enlèvement des ferrailles sur les plages Nord et Sud et de draguer le port (actuellement bouché par du sable). Si autorisation, prévoir des travaux pour le mois de mars.
- Station d'épuration : information de Mr Brechaire sur l'arrivée conséquente de graisses dans la STEP entravant le bon fonctionnement de cette dernière. L'analyse des graisses n'est pas réalisable ici, en cours de demande sur le continent. Déjà plusieurs interventions de camions pour vider cette accumulation de graisses (coût important). Autre solution : en attente des analyses avant de sensibiliser les commerçants. A revoir également : besoin de curage de tous les réseaux d'assainissement.

Également dysfonctionnement numérique à la suite de coupure d'électricité. Réparation en cours la semaine suivante.

- Mur de Puraghja : demande des conseillers d'élaboration de devis pour l'élargissement de l'ensemble de la traversée et pas seulement le long de la propriété SPARAGNA. Afin de réellement sécuriser le hameau. Effectuer une demande de devis.

La séance est levée à 11h45.